

Décision

Générale

colonial

Décision n° 885/PERS M. Rouan, administrateur en chef des A.O.M. de l'expédition des affaires urgentes et courantes relevant du Haut-Commissaire adjoint, pendant l'indisponibilité de M. Martin-Delahaye.

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
20 décembre 1971

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1972

Date du numéro
1 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Abert ROuan, administrateur en chef de classe exceptionnelle Îles affaires d'outre-mer, secrétaire général de la zone de a du Haut-Commissariat de la République, est, pour compter 14 décembre 1971, cumulativement avec ses fonctions actuelles chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes révant du Haut-Commissaire adjoint, pendant 1 durée de l'indisponibilité de M. Martin-Delahaye.